



## Hausses de salaires : les enseignants « dans le flou »



Les enseignants en milieu de carrière s'interrogent sur leur revalorisation, face à la priorité affichée pour les nouveaux professeurs recrutés. (Jeff Pachoud/AFP)

Publié le 21 sept. 2022 à 8:30Mis à jour le 21 sept. 2022 à 10:14

A moins d'une semaine de la présentation du projet de loi de Finances, les enseignants appellent à « sortir du flou ». Qui bénéficiera d'une revalorisation ? Quand ? Et comment ?

En fin de semaine dernière, une lettre d'Emmanuel Macron à tous les professeurs a suscité beaucoup d'interrogations. Les concertations avec les syndicats doivent démarrer fin septembre. « L'objectif est de poursuivre la revalorisation générale de la rémunération des enseignants initiée il y a deux ans, écrivait Emmanuel Macron. Le salaire des enseignants aura ainsi augmenté d'environ 10 % . »

« Environ 10 % » ? Certains redoutent que l'expression ne traduise une moyenne globale intégrant les augmentations engagées sous le précédent quinquennat, alors qu'ils avaient compris que chaque professeur bénéficierait d'une augmentation « inconditionnelle ».

Appel à une revalorisation pluriannuelle

« On aimerait bien y voir clair », s'agace Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU. Sa fédération, avec la CGT et Solidaires ont appelé à une journée de mobilisation pour les salaires le 29 septembre. « Tel que c'est écrit, je comprends que le calcul est fait en faisant la somme des deux premières tranches [du précédent quinquennat], qui ont été faibles ou nulles pour la plupart des collègues, en ajoutant la tranche à venir, et en bidouillant une moyenne », s'inquiétait Jean-Rémi Girard, du SNALC, sur Twitter.

« On est passés de 10 % pour tout le monde à de l'ordre de 10 % en moyenne », abonde Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. « Dans le contexte économique actuel, la revalorisation des enseignants ne doit pas être minorée, ce serait un signal délétère », insiste-t-elle, en appelant à une revalorisation pluriannuelle. Au SNES-FSU, on réclame aussi une loi de programmation pluriannuelle « conséquente ». « Combien y aura-t-il de saisons pour la revalorisation ? s'interroge Sophie Vénétitay. Aura-t-on une saison 1 en 2023 et une saison 2 en 2024 ? Ou tout va-t-il se jouer en



2023 ? »

Des sommes conséquentes

L'augmentation des débuts de carrière est acquise, estime-t-on dans les rangs syndicaux. « Aucun professeur ne débutera sa carrière à moins de 2.000 euros net à compter de la rentrée 2023 », a écrit Emmanuel Macron la semaine dernière. Un haut responsable confie pourtant que l'augmentation pour les nouveaux enseignants ne s'appliquerait... qu'à partir de 2024, ajoutant qu'il y aurait « 10 % [d'augmentation] pour tous dès cette année » et « 10 % encore en plus pour tous ceux qui accepteraient des tâches supplémentaires ».

Le SNES a chiffré la hausse du point d'indice à 1,2 milliard d'euros. Une hausse de 10 % de tous les enseignants à partir de septembre 2023 se monterait, elle aussi, à 1,2 milliard, selon le syndicat. Des sommes conséquentes sur l'enveloppe de crédits supplémentaires de 3,6 milliards d'euros promise par le ministre délégué chargé des Comptes publics, Gabriel Attal .

Les milieux de carrière et « les trains qui passent »

Se pose aussi la question des milieux de carrière. « Avec quinze ans d'ancienneté, je touche les 2.000 euros depuis un peu plus d'un an seulement », s'alarme un enseignant. Le sujet est explosif. « Les éléments de revalorisation ont toujours concerné les débuts de carrière, les enseignants en milieu de carrière ont l'impression de voir les trains passer et de rester à quai, c'est démotivant au possible », appuie Catherine Nave-Bekhti.

« A partir de septembre 2023, les jeunes enseignants toucheront 2.000 euros et ceux en milieu de carrière verront leur revalorisation progresser en même temps », a assuré le ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, mi-septembre. Les hausses annoncées pour 2023 « concerneront les débutants et les carrières moyennes jusqu'à vingt à vingt-cinq ans, a-t-il précisé au « Midi Libre ». Sans doute un peu moins les fins de carrière, car l'écart avec la moyenne européenne est assez faible. »

Les enseignants acceptant d'assumer des tâches supplémentaires - suivi individualisé des élèves, formation, encadrement, etc. - « pourront aussi prétendre à un bonus pouvant aller jusqu'à 10 % » supplémentaires, ajoutait le ministre. Sans plus de précisions sur le calendrier.

